



Mandat exclusif sans conditions générales recus

Par **pascalfouesnant**, le **16/09/2016** à **05:28**

bonjour à tous , j ai un souci avec une agence immobilière avec la quelle j ai signé un mandat exclusif ,le jour de la signature je n ai pas reçu les conditions générales du mandat , le commercial de l agence c est bien garder de me dire que je ne pouvais plus vendre ma maison moi même ;j avais déposé une annonce sur un site depuis 15 jours , j avais eu des visites , je me trouve coincé de cette situation , j ai fais 8 visites la semaine dernière ,(l agence 1)pouvez vous me donner des solutions pour rompre ce mandat exclusif , merci à tous ,salutations

Par **janus2fr**, le **16/09/2016** à **07:59**

Bonjour,

[citation] j ai signé un mandat exclusif [/citation]

[citation]le commercial de l agence c est bien garder de me dire que je ne pouvais plus vendre ma maison moi même[/citation]

Mais c'est justement le principe d'un [s]mandat exclusif[/s] ! Il vous aurait fallu conclure un mandat semi-exclusif en faisant bien attention car même en semi-exclusif, le vendeur peut être amené à verser une commission réduite (généralement la moitié) s'il vend directement. Vous avez tout à fait le droit de résilier votre mandat passé les 3 premiers mois avec un préavis de 15 jours.